

3^{ème} PARTIE

**CONCLUSIONS MOTIVEES DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

*Dossier présenté par la BASE AERIENNE d'ORLEANS-BRICY pour son
Elément Air Rattaché 279 (EAR) de CHÂTEAUDUN 28200*

**Enquête publique relative au projet de Demande d'Autorisation
Environnementale présentée par la Base Aérienne de Bricy en vue de la
régularisation administrative des installations de gestion de fin de vie des
aéronefs hors d'usage et des déchets associés sur le site de l'Elément Air
Rattaché 279 (EAR) à Châteaudun 28200**

**Décision N° E21000031/45 du 3 mars 2021 de Madame la Présidente
déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans
Arrêté du 22 mars 2021 de Madame le Préfet d'Eure et Loir prescrivant
l'enquête
Enquête Publique du 12 avril 2021 à 9h au 18 mai 2021 à 17h30 inclus
Permanences des 12, 20 et 26 avril et du 4 et 18 mai 2021
Siège de l'enquête : Mairie de CHÂTEAUDUN**

**Conclusions sur l'enquête préalable à la régularisation administrative du
projet de Demande d'Autorisation Environnementale des installations de gestion
de fin de vie des aéronaves hors d'usage et des déchets associés sur le site de
l'Elément Air Rattaché 279 (EAR) à Châteaudun 28200,**

Le dossier complet et très volumineux a été étudié de manière attentive par mes soins. J'ai écouté et examiné les remarques émises par le public. Je conclus sur les éléments suivants en ce qui concerne le projet de **Demande d'Autorisation Environnementale** :

- Le Commandant de la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy, porteur du projet, a déposé un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour régulariser administrativement les installations de gestion de fin de vie des aéronefs hors d'usage et des déchets associés sur le site de l'Elément Air Rattaché 279 (EAR) à Châteaudun 28200 qui dépend de son autorité.
- Ce projet est classé « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) » et est soumis à autorisation au titre de deux rubriques :
 - **Rubrique 2712-2** : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719.
 - **Rubrique 2797-1** : Activités de gestion de déchets radioactifs hors stockage (tri, entreposage, traitement).

Avis sur l'enquête publique relative au projet de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) présentée par la Base Aérienne de Bricy en vue de la régularisation administrative des installations de gestion de fin de vie des aéronefs hors d'usage et des déchets associés sur le site de l'Elément Air Rattaché 279 (EAR) à Châteaudun 28200

Je soussigné Pierre COUTURIER, commissaire enquêteur désigné par Madame la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans, au terme de l'étude des dossiers, de la visite sur place, des permanences tenues et compte tenu, d'une part des renseignements recueillis et d'autre part des remarques particulières exprimées en première partie dans le rapport :

RELEVÉ

- que l'enquête publique préalable au projet de DAE présenté par le Commandant de la Base Aérienne 123 d'Orléans-Bricy pour son Elément Aérien Rattaché 279 de Châteaudun s'est déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- que le dossier présenté et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête permet de comprendre l'ensemble du projet, les détails concernant les différentes études obligatoires (Etudes d'impact et de dangers) et qu'il est établi de manière conforme aux prescriptions du Code de l'Environnement,
- que les mesures d'affichage et d'information du public ont été respectées (Echo Républicain et Horizons 28 du vendredi 26 mars 2021, Echo Républicain et

Horizons 28 du vendredi 16 avril 2021, arrêté préfectoral prescrivant l'enquête et avis au public affichés durant les périodes et aux endroits réglementaires),

- que les personnes ont pu exprimer sans aucune contrainte leurs remarques, recevoir toutes explications de ma part dans mon domaine de compétences lors de mes cinq permanences et écrire en toute liberté sur le registre d'enquête,
- que des remarques ont été portées sur les registres d'enquête correspondants des trois mairies concernées et une annexe à une remarque a été annexée à celui de Châteaudun,
- Qu'aucune remarque n'a été portée sur le site préfectoral : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr,
- que le public est venu me rencontrer principalement pour des problèmes environnementaux et pour des problèmes de sécurité. De plus, il a été rebuté par le volume des dossiers et leur complexité. La présence des résumés non techniques lui a permis une approche plus rapide du dossier sur mes conseils. Notons que la lecture de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) lui aurait apporté la plupart des réponses à son questionnement. Le mémoire en réponse du pétitionnaire le prouve, il renvoie maintes fois à la lecture du DAE et surtout aux résumés non techniques qui s'adresse au public non averti.
- Ce dossier a été soumis à l'appréciation de :
 - o L'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val-de-Loire,
 - o Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Eure-et-Loir,
 - o L'Autorité Environnementale - Commissariat Général au Développement Durable (AE-CGDD)
 - o L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)qui ont émis chacun un avis. Ces avis ont fait l'objet d'un mémoire en réponse qui fait l'objet de la dernière partie du dossier.

CONSIDERE

- que l'ensemble de la procédure a été respectée de manière conforme au Code de l'Environnement.
- que le maître d'ouvrage et porteur du projet a mis en œuvre et a respecté toutes les procédures réglementaires et règles de sécurité nécessaires au fonctionnement de ses installations.
- que les services de l'Etat et autres organismes consultés émettent des avis sur le projet, malgré quelques points soulevés auxquels le porteur de projet a répondu par mémoire en réponse en date du 2 novembre 2020.
- Que les installations de fin de vie des aéronefs hors d'usage ont, pour partie, à ce jour été démontées et évacuées et que ce qui subsiste subira le même sort avant la cession à la collectivité locale bénéficiaire.
- que des informations complémentaires ont été fournies par le porteur de projet, dans sa réponse à mon procès-verbal de synthèse conduisant vers une solution d'entreposage des déchets radioactifs dans un autre site autorisé.

Pour cela, j'émet un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de Demande d'Autorisation Environnementale présentée par la Base Aérienne d'Orléans-Bricy en vue de la régularisation administrative des installations de gestion de fin de vie des aéronefs hors d'usage et des déchets associés sur le site de l'Elément Air Rattaché 279 (EAR) à Châteaudun 28200 tel qu'il a été proposé au dossier soumis à l'enquête publique.

Fait à Gallardon le 18 juin 2021

Le commissaire enquêteur,

Pierre COUTURIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Couturier', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name 'Pierre COUTURIER'.